PROJET PÉDAGOGIQUE

CAP JEUNES

CAP JEUNES
7 BIS PLACE SAINT-ROMAIN
86220 DANGÉ-SAINT-ROMAIN
TEL : 07.84.08.17.88 09.63.50.79.10

Dangé Saint Romain
Aux Portes Du Poitou

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2
L'ORGANISME 4
LA STRUCTURE 5
LOCAUX 5
ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE 6
LE DIRECTEUR 6
LES DIRECTEURS ADJOINTS 6
LES ANIMATEURS 7
LES ASSISTANTS SANITAIRES 7
LES INTERVENANTS 7
FONCTIONNEMENT 8
JOURNÉE VACANCES 8
ACCUEIL INFORMEL 8
RÈGLES DE VIE 8
LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL 9
JOURNÉE TYPE VACANCES 9
LES ANIMATIONS 10
LES PROJETS 10
LES CHANTIERS-LOISIRS 10
LES CHANTIERS CAPITAL-VACANCES 10
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE 11
LES MOYENS DE COMMUNICATION 12
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES 13
ÉVALUATION ET FORMATION 14
ORGANISATION 18
ANNEXE 19

Bonjour à tous,

Nous voilà ensemble pour travailler au CAP JEUNES de Dangé-Saint-Romain.

Vous trouverez ci-joint le projet pédagogique qui nous accompagnera tout au long de l'été ainsi qu'une présentation succincte de la structure. Cela nous servira de fil conducteur pour l'organisation et pour un bon déroulement, en complément du règlement intérieur du centre et de la réglementation Jeunesse et Sport en vigueur (DDCS).

L'équipe de direction

INTRODUCTION

« Le projet, c'est le brouillon de l'avenir. Quelquefois, il faut à l'avenir des centaines de brouillons. »

J Renard

Un projet, dans son approche globale, est ce qui motive l'engagement personnel, c'est ce qui va donner sens à une action.

Elaborer un projet, c'est décrire l'organisation d'une action à venir.

Ecrire un projet, c'est définir le système pédagogique et la démarche qui conduira l'action.

Le projet éducatif répond à plusieurs niveaux de préoccupations :

- Partant de l'idée que l'on a de l'être humain, il formule l'ambition générale sur lequel se fonde l'ensemble du projet.
- Partant de la connaissance et des besoins des publics visés, il fixe les objectifs que l'on veut atteindre, c'est à dire les influences éducatives dont on veut favoriser le développement.
- Partant de ce champ spécifique qu'est l'animation, il détermine les principes pédagogiques sur lesquels l'ensemble des actions devront s'appuyer : nature des actions, gestion des relations et conditions de leur développement. Sa réalisation passe obligatoirement par la formulation de plusieurs projets pédagogiques.

Le projet pédagogique est la combinaison des moyens nécessaires qui permet à l'animation de créer et d'exploiter les situations concrètes de telle sorte que les influences éducatives souhaitées se développent au profit de l'individu et des publics concernés.

Le projet pédagogique doit donc permettre de réaliser concrètement une partie du projet éducatif, en fonction de la situation concrète dans laquelle il doit se développer.

L'unité d'une association, d'une collectivité, s'exprime dans son projet éducatif. Sa diversité s'exprime par ses pratiques. A chaque séjour va correspondre un programme de réalisation : le projet pédagogique.

Si chacun des projets, prenant en compte ses spécificités, est bâti en référence au projet éducatif, toutes les opérations devraient pouvoir converger vers la réalisation, la concrétisation d'une politique éducative.

Le projet pédagogique du directeur doit exprimer ses intentions dans les domaines de l'action éducative, du fonctionnement de la structure, des relations. C'est le projet pédagogique qui garantit la cohérence de l'action avec les finalités éducatives de l'organisateur. Il permet de passer de l'intention à l'action : décrire la situation de départ de l'action, analyse des objectifs éducatifs, description de la situation visée. Le projet est aussi le cadre d'exercice d'une équipe éducative, où la responsabilité et le rôle de chacun y sera défini, le cadre d'une construction collective de l'action.

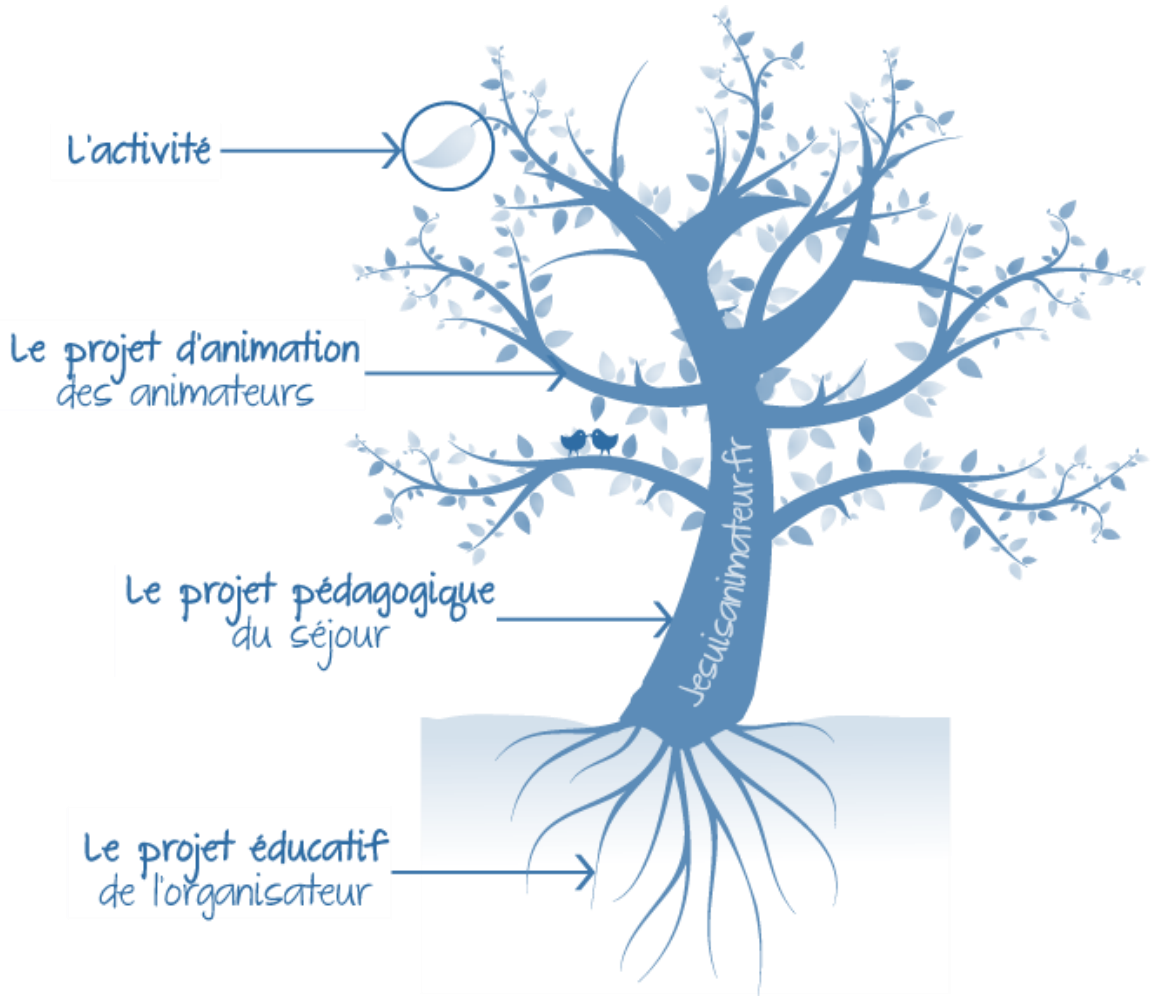
L'activité
Le projet d'animation des animateurs
Le projet pédagogique du séjour
Le projet éducatif de l'organisateur
Jeuxicanimateur.fr

L'ORGANISME

La Commune de DANGÉ-SAINT-ROMAIN est située au Nord du département, à la limite de l'INDRE et LOIRE (37).

La commune de DANGÉ-SAINT-ROMAIN faisait partie de la Communauté de Communes ***LES PORTES DU POITOU*** depuis le 1er Janvier 2013, qui comprenait 17 communes rurales et périurbaines.

Suite à la non reprise par la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC) de la compétence enfance jeunesse - ALSH, dans le cadre de son extension au 01/01/2017, la commune de Dangé-Saint-Romain a accepté, par délibération du 20/10/2016, d'exercer la compétence ALSH pour les communes de l'ex territoire des Portes du Poitou.

Le CAP JEUNES de Dangé-Saint-Romain est géré par la Commune de Dangé-Saint-Romain et accueille les jeunes (inscrits au collège et jusqu'à 18 ans) issus des communes de l'ancienne Communauté de Communes :

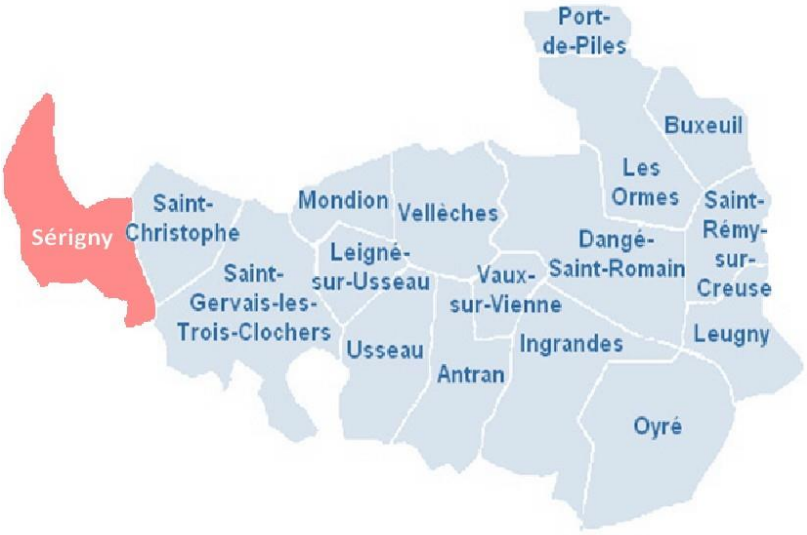

Antran - Dangé-Saint-Romain - Ingrandes-sur-Vienne - Les Ormes - Leigné-sur-Usseau - Vaux-sur-Vienne - Saint Rémy-sur-Creuse - Port-de-Piles - Saint-Gervais-les-Trois-Clochers -Saint-Christophe - Oyré - Mondion - Usseau - Leugny - Buxeuil -Vellèches

** La commune de Sérigny se rapproche de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais pour les activités enfance jeunesse.*

Depuis le 1er Janvier 2017, la commune de DANGÉ-SAINT-ROMAIN a intégré la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC), et a en charge l'organisation et la gestion d'accueil et d'animations pour les enfants de 3 à 18 ans, en dehors des périodes scolaires, dans le cadre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

LA STRUCTURE

Le CAP JEUNES est situé à DANGE-SAINT-ROMAIN, toujours dans ses anciens locaux, qui ont été rénovés pour le plus grand bonheur des jeunes.

La commune compte près de 3100 habitants répartis sur les deux bords de la Vienne. Près d'une trentaine d'associations sportives et culturelles viennent dynamiser la commune. De plus les associations des communes du territoire nous permettent d'offrir un panel important d'activités culturelles ludiques et sportives pour le public accueilli.

Il existe également 2 collèges sur Dangé-Saint-Romain : Bellevue et Saint Pierre, qui rassemblent environ 580 élèves.

La proximité d'un environnement naturel (accès aux forêts des alentours, accès à la rivière, aux étangs de pêche, au château de Piolant…), la proximité des espaces sportifs (terrains de football, skate parc, city stade, piscine, boulodrome, et courts de tennis, …), nous permettent de proposer des activités physiques, culturelles et sportives dans un lieu sécurisé et sécurisant.

Les centres aquatiques de Saint Gervais et de Dangé-Saint-Romain complètent notre offre d'activités.

LOCAUX

Le CAP JEUNES se situe du côté Saint-Romain, (7 Bis, Place Saint-Romain 86220 DANGE-SAINT-ROMAIN) dans les locaux de l'ancienne école.

L'entrée est matérialisée par une grille équipée d'une sonnette et d'un visiophone, qui mène sur une cour fermée de 80 m² (avec un marquage au sol en relief du portail jusqu'à l'entrée du bâtiment) permettant le stationnement des deux roues ; on accède ensuite à la salle principale de 75 m². Cette pièce est équipée de blocs sanitaires, accessibles en fauteuil roulant.

L'aménagement, la décoration intérieure de la salle ainsi que la cour ne sont pas figés et peuvent évoluer, en fonction des besoins de la structure, des attentes et de l'implication des jeunes.

Afin que le lieu corresponde au public des 11- 18 ans, le CAP JEUNES met à disposition divers équipements :

- Baby-foot
- Billard
- Jeux de société
- Jeux d'extérieur
- Matériels sportifs (ballons, panier de basket, raquettes et table de tennis de table, …
- Écran plat
- Consoles de jeux (PlayStation 4 et Wii U)
- Enceintes mobiles
- Ordinateurs avec connexion internet
- Mobiliers de salon (canapés, fauteuils, tables, chaises, …)
- Coin cuisine avec micro-ondes, réfrigérateur, … .

Pour les ateliers et activités manuels, la structure a la possibilité d'accéder à deux salles de la commune pour ne pas perturber le fonctionnement de l'accueil, et surtout pour ne pas être dérangé.

L'équipe pédagogique dispose elle aussi de matériel afin de travailler de manière efficace : bureaux, photocopieur, armoires de rangements (pharmacie et dossiers sanitaires, …).

Les locaux sont habilités pour accueillir 50 jeunes.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe se compose d'un directeur et d'animateurs permanents. Sur la période estivale, nous renforçons cette équipe avec des animateurs vacataires afin de respecter le projet éducatif de la collectivité et donc de répondre à la forte affluence du public !
De plus des membres de l'équipe sont en formation de direction et devront donc s'impliquer dans la mise en place du fonctionnement estival.

LE DIRECTEUR

Ludovic PICAULT

Il est garant des orientations définies dans le Projet Educatif et Pédagogique. Il est responsable au regard de la loi : il veillera donc à la bonne application des règles de sécurité, d'hygiène et de moralité.
Il représente l'institution auprès des autorités et de la population extérieure.
Il est garant de la sécurité physique et affective des jeunes et des animateurs.
Il est responsable de la gestion financière, matérielle et administrative mais aussi responsable du recrutement des animateurs.
Il coordonne et supervise les projets et organise des réunions pédagogiques de l'équipe d'animation.
Il doit être le moteur de l'animation de l'équipe et assure sa formation.
Il occupe les fonctions d'animateur également.

LES DIRECTEURS ADJOINTS

Jacques LACAÏLE / Marine LEBELIER / Sébastien CARRAT / Elie ROINEAU

Monsieur Jacques LACAÏLE, titulaire du BAFD.
Mademoiselle Marine LEBELIER, titulaire du BPJEPS LTP.
Monsieur Sébastien CARRAT et monsieur Elie ROINEAU sont en formation BPJEPS et disposent des mêmes fonctions : ils travaillent en équipe avec la direction et seconde le directeur, coordonnent l'équipe d'animation et veillent au respect du projet pédagogique.

Monsieur Elie ROINEAU dispose aussi de la qualification BAFA « surveillant de baignade ». Un atout pour l'équipe estivale du CAP JEUNES.

Monsieur Sébastien CARRAT, en formation de direction (BPJPES LTP) a aussi pour objectif pédagogique la mise en place d'une passerelle avec le public des 10-11 ans des ALSH. Afin d'atteindre cet objectif Monsieur CARRAT sera amené à prendre la direction de la structure durant une période.

Rôle de l'adjoint :

- Il travaille en partenariat avec le directeur et le seconde dans ses missions.
- Il coordonne l'équipe d'animation et veille au respect du projet pédagogique.
- Il est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique.
- Il a un rôle de formation des animateurs et de suivi des animateurs stagiaires.
- Il est responsable de la mise en place et de la bonne gestion des chantiers-loisirs et des chantiers CAPITAL-VACANCES et occupe les fonctions d'animateur également.
- Il a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs :

  - Socialisation qui consiste à transmettre un langage, des attitudes, des comportements et à faire repérer les contraintes et les règles de l'organisation propre au séjour.
  - Transmission des connaissances qui consiste à permettre l'acquisition de savoirs faire, des capacités de communication, des savoirs théoriques en lien avec la pratique.
  - Évaluation qui consiste à aider l'animateur à mesurer l'écart entre le profil de poste et sa mise en pratique.

Les adjoints seront amenés à occuper des fonctions d'animateurs également.

LES ANIMATEURS

Joris BLONDEL (animateur non qualifié) et Corentin JOLY (animateur BAFA).
Ils sont placés sous l'autorité du Directeur.
Ils ont un rôle primordial auprès des jeunes : ils sont des référents et doivent donc à ce titre montrer l'exemple.
Ils font le lien entre les jeunes et les parents dans le cadre de l'animation.
Ils sont garants de la sécurité du public (sorties et activités) et porteurs des orientations du projet pédagogique.
Ils s'impliquent dans le fonctionnement global de la structure et à la prise en compte du patrimoine (respect du matériel, des locaux, de l'environnement …)
Ils associent les jeunes à l'organisation de l'animation, des activités et de la vie du CAP JEUNES.
Ils doivent être présents à l'accueil et au départ des jeunes.

LES ASSISTANTS SANITAIRES

L'équipe de direction formera l'équipe d'Assistants Sanitaires : titulaires du PSC1 et de plus la structure a besoin d'un référent féminin pour son public féminin.
Les Assistants Sanitaires interviendront par des actions de prévention dans tous les domaines de la vie collective (rythme de vie, repas, préparation des activités …) et veilleront à la santé physique et morale du public accueillis.
Ils réaliseront les soins élémentaires, administreront les traitements prescrits par le médecin local ou traitant.
Les Assistants Sanitaires travailleront en équipe et devront faire preuve d'une responsabilité maximale.
Ils seront soumis au respect du secret professionnel.

LES INTERVENANTS

Ils doivent adhérer au projet pédagogique et travaillent en parfaite harmonie avec les orientations pédagogiques de ce dernier.
Ils assurent la sécurité physique et morale des jeunes particulièrement au cours de leurs activités.

FONCTIONNEMENT

LE CAP JEUNES SERA OUVERT DU LUNDI 9 JUILLET AU VENDREDI 31 AOUT 2018.

JOURNÉE VACANCES

Les horaires d'ouvertures des vacances sont de 08H30 à 18H30 (*voir journée type page 8*) pour les différents ateliers et animations mis en place par l'équipe pédagogique dans le cadre des projets.

Un service de restauration permet désormais aux jeunes de rester la journée complète.

L'accueil de l'après-midi est réservé aux sorties dans le cadre des projets. Toutefois le planning n'étant pas figé, l'équipe d'encadrement s'est organisée afin de maintenir une ouverture informelle et une sortie afin de répondre au mieux aux attentes et besoins du public.

L'équipe a également mis en place des soirées à thèmes qui permettent d'accueillir les jeunes de manière ponctuelle sur une soirée par semaine (le Jeudi) de 19H00 à 00H00, sous couvert d'une autorisation parentale.

Depuis Janvier 2016, il est important de noter la volonté des élus d'harmoniser la tarification des accueils sur l'ex-territoire la Communauté de Communes en fonction du quotient familial *(voir tarification brochure été 2017).*

ACCUEIL INFORMEL

L'inscription est ouverte aux jeunes dès l'inscription en classe de 6ème et jusqu'à 18 ans. L'adhésion annuelle est de 20 euros. Elle permettra aux jeunes un accès libre à la structure sur des temps d'ouverture, elle est appliquée pour les vacances estivales sur les temps d'accueil informel (de 14h00 à 18h30). Cette adhésion permet de venir les mercredis et samedis en semaine scolaire.

RÈGLES DE VIE

Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux jeunes sur leurs droits et devoirs sous forme d'un règlement intérieur. Il est communiqué aux nouveaux adhérents et leurs familles et est affiché dans les locaux pour permettre à chacun de s'y référer facilement et d'être expliqué aux nouveaux participants. L'accent est mis surtout sur les sanctions qui, en situation de collectivité, peuvent aller jusqu'à la fermeture de la structure de manière ponctuelle ou plus s'il y a gravité dans la transgression et donc pénaliser tout le monde.

LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL

JOURNÉE TYPE VACANCES

1. ACCUEIL DES JEUNES :

   L'accueil se fait à partir de 08h30. Pour les familles dont la présence des jeunes dépend des horaires de travail des parents, il s'agit d'une solution de secours. De plus ce fonctionnement permet la mise en place d'un service de transport en minibus.

   En outre, pour certaines familles avec plus de contraintes, certains jeunes ont possibilité d'attendre la navette dans les locaux des autres ALSH de la Communauté de Communes ouvrant pour l'un à 7h00. L'accueil se fait au local du CAP JEUNES, un animateur référent est en charge d'accueillir les jeunes et les parents, de transmettre les différentes informations de la journée. Il doit être disponible et à l'écoute des familles. L'animateur, après avoir vérifié sur sa liste que le jeune est bien inscrit, note son arrivée. L'animateur doit aussi noter les informations importantes à transmettre au responsable.

2. LES PROJETS / ANIMATIONS : A partir de 09h30 les temps sont consacrés aux projets des jeunes ou aux animations mis en place et prévus par l'équipe pédagogique jusqu'à 12h00 avec une pause selon les besoin des jeunes.

3. LE REPAS : de 12h15 jusqu'à 13h30, les jeunes déjeunent tous ensemble. Le temps de restauration doit permettre de se détendre, de récupérer, de bien se nourrir, mais il doit aussi contribuer à leur équilibre tout en respectant leur rythme individuel. Ce temps contribue également à l'apprentissage des relations de groupe, de l'autonomie et des règles de vie en collectivité.

4. LES SORTIES / ANIMATIONS : A partir de 14h00, suivant le planning d'animation il est prévu soit une sortie soit une animation sur place ou à l'extérieur (gymnase, dojo, karting, laser game,…).

5. GOÛTER : à partir de 16h30, c'est un moment de convivialité où les jeunes partagent ce moment entre eux et avec l'équipe pédagogique, qu'ils soient en sortie ou sur la structure.

6. ACCUEIL INFORMEL : de 14h00 à 18h30. L'animateur référent de l'accueil fait un retour sur la journée (activité, comportement, etc…) et s'assure que les jeunes n'oublient pas de reprendre leurs affaires. Les jeunes peuvent partir seuls suivant les recommandations des parents (une autorisation parentale est signée au moment de l'inscription).

7. SOIRÉE DU JEUDI : de 18h30 à 00h00.Pour les jeunes inscrits sur la journée, la soirée s'inscrit dans la continuité puisqu'il n'y a pas de transport (ni aller ni retour). Les départs se font en autonomie (sur autorisation préalable des parents) ou avec les parents, directement de la structure. Les jeunes s'inscrivent comme pour le reste des activités et animations (soit par mail ou directement sur la structure) à l'avance afin de réagir rapidement pour la restauration.

Pour les jeunes de retour de sortie l'après-midi, seuls ceux qui rentrent en autonomie sont concernés par l'accueil informel, les autres se préparant pour la navette de retour. Pour eux le retour sur la sortie ou sur la journée se fait avec l'animateur référent. Une fois sur la structure, l'animateur référent veillera à transmettre les consignes pour l'accueil du lendemain (trousseau, informations,…).

LES ANIMATIONS

Elles se déroulent le matin de 09h30 à 12h00, et l'après-midi de 14H00 à 17H00. Il peut y avoir plusieurs activités ou une seule. Elles se dérouleront en petits groupe ou en grand groupe. Les animations sont variées (animations sportives, culturelles, scientifiques,…) mais toujours en adéquation avec l'âge des jeunes qui y participent.

LES PROJETS

Ils sont réalisés les matinées. Ils seront définis par l'équipe pédagogique et certains en concertation avec les jeunes. Ce sont des outils pédagogiques qui permettent aux jeunes d'acquérir des techniques d'animation diverses ; c'est aussi un moyen pour les jeunes d'être acteurs de leurs loisirs.

LE PUBLIC DES 16-18 ANS

Consciente que les besoins des jeunes diffèrent en fonction de l'âge, l'équipe de direction souhaite reconquérir ce public et sera amenée à prévoir des temps pour la mise en place de projets d'activités et de sorties afin de répondre aux attentes de tous.

LES CHANTIERS-LOISIRS

Ce sont des outils pédagogiques qui permettent aux jeunes d'acquérir des savoirs et des savoirs faire réutilisables. Ce sont aussi des moyens qui permettent aux jeunes de se mettre en situation de travail avec des consignes de sécurité, des tenues règlementaires, des horaires de travail,… .

LES CHANTIERS CAPITAL-VACANCES

A l'écoute des familles et consciente que les journées d'accueil ont un coût, l'équipe pédagogique met en place un nouveau type de chantier : les chantiers **CAPITAL-VACANCES**.

En effet plusieurs familles ont expliqué que leurs enfants ne pourraient plus fréquenter la structure autant de fois qu'avant du fait de la tarification à la journée. Aussi la direction s'est engagée à mettre en place des **Chantiers CAPITAL–VACANCES** sur tout le territoire qui permettront aux jeunes qui s'y inscrivent de bénéficier de journées déduites sur la facturation (1 journée de travail = 1 journée de vacances).

L'équipe pédagogique a prévu plusieurs dates sur l'été 2018, avec un animateur qui se détachera du fonctionnement classique pour encadrer les groupes de 4 jeunes à 8 jeunes.

MOYENS À METTRE EN ŒUVRE

Des réunions auront lieu pour préparer en amont les vacances. Ces réunions sont obligatoires, aucune absence, sauf circonstances exceptionnelles (maladie, accident …) ne sera acceptée. Des réunions intermédiaires (bilan, recadrage, évaluation) pourront avoir lieu si nécessaire.
Chaque jeune sera partie prenante dans l'élaboration, la préparation et la mise en œuvre de l'activité et plus généralement de tout acte de la vie quotidienne ! Chaque jeune apportera son savoir-faire, son vécu dans l'organisation d'activités communes. Le collectif adulte sera présent dans toutes les démarches initiées par les jeunes, son rôle sera dominant pour le bon fonctionnement de la structure, en aidant les plus timides à s'exprimer par exemple.

LES MOYENS DE COMMUNICATION

Le CAP JEUNES dispose de plusieurs moyens de communication : **une brochure** distribuée dans les collèges pour chaque période de vacances, qui présente les activités de l'été et de l'année, les mini camps, les chantiers loisirs. Cette brochure est distribuée dans tous les collèges et toutes les mairies.

Afin d'alimenter les différents sites et d'informer le public, nous publions :

Des affiches pour chaque sortie et des plannings d'activités.

Ces outils nous permettent d'accompagner nos visites dans les trois collèges pour aller à la rencontre des jeunes. Nous apportons beaucoup d'importance à ces visites qui nous permettent de garder un lien avec le public et de les informer des différentes sorties, activités,…

Nous avons aussi ouvert **une page facebook** qui relate, les évènements, les sorties, les différentes activités passées. C'est un excellent moyen de communication avec cette tranche d'âge.

Le CAP JEUNES dispose aussi d'une rubrique dans **le site de la commune** : vous pouvez y trouver les plannings d'activités ainsi que tous les documents relatifs à l'inscription, le projet éducatif, pédagogique et le règlement intérieur. (http://www.dangesaintromain.fr/)

Sans compter les articles qui paraissent dans la presse quotidienne avec le concours des correspondants locaux.

la Nouvelle République.fr

Dix tombes rénovées par le Souvenir français

Cette année, le Souvenir français de Dangé-Saint-Romain a signé une convention avec le CAP Jeunes ainsi qu'avec la municipalité pour l'exécution d'un chantier loisir. Celui-ci avait pour objet la réhabilitation de 10 tombes de soldats de la Première Guerre mondiale. Lundi dernier, 6 adolescents étaient accompagnés de Ludovic Picault, leur directeur, du responsable du Souvenir français local, Jacques Roy, ainsi que de Michel Lasgorceix, le président de la section locale de l'UNC.

Les enfants et les adultes se sont partagés le travail et après passage du karcher ont repeint les dix tombes. Bien sûr, les ados ont posé des questions auxquelles les adultes ont répondu et quelques anecdotes ont surgi : « Ils étaient jeunes quand ils sont morts » ou encore « cette personne n'avait que 10 ans de plus que moi quand il est mort », et bien d'autres encore. Plus surprenantes, furent les paroles des adultes de passage dans le cimetière venus dire : « Hé bien les jeunes, c'est un fort beau travail que vous faites là. » Mardi, alors qu'ils continuaient de peindre, les filles ont demandé si l'on pouvait fleurir ces tombes et les adultes ont répondu positivement. Accompagnées de Ludovic Picault, elles sont parties en quête de fleurs. Elles sont revenues avec des fleurs offertes par le magasin Carrefour Market et de l'horticulteur « Les fleurs et plantes » chez Didier Schneider. Toutes les tombes refleuries et fleuries sont donc prêtes pour la Toussaint.

Le mardi soir s'est terminé par la visite du chantier par Claude Daguisé, maire de la commune, et de Patrick Villette, maire de Leugny. Le Souvenir français tient à féliciter les jeunes et leur directeur Ludovic Picault ainsi que Michel Lasgorceix pour leur travail et pour ce bon moment passé ensemble tout en parlant du Devoir de Mémoire. En récompense de ce chantier, les jeunes ont bénéficié d'une journée à la forteresse de Montbazon.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	MOYENS	ACTIONS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Favoriser l'accès au plus grand nombre aux activités culturelles, physiques et de loisirs.	▪ Permettre aux jeunes de pratiquer des activités de loisirs, culturelles et sportives. ▪ Proposer aux jeunes plusieurs choix d'activités et de sorties. ▪ Renforcer l'équipe d'encadrement pour permettre d'accueillir plus de jeunes et satisfaire toutes les demandes.	▪ Tarification adhésion annuelle. ▪ Mise en place des chantiers Loisirs et Capital-Vacances. ▪ Mise en place de plusieurs thématiques à la semaine. ▪ Recrutement de plusieurs animateurs pour toucher un maximum de jeunes et répondre le plus possible aux attentes.	▪ Mise en place d'une liste d'attente avec communication multi-média pour toucher un maximum de jeunes. ▪ Détachement d'un animateur pour encadrer les chantiers Capital-Vacances avec une carte pour les jeunes. ▪ Organisation de l'équipe pédagogique pour maintenir un accueil informel sur les vacances.	▪ Nombre d'activités. ▪ Quantité des inscriptions. ▪ Taux de participation sur activités, sorties, et chantiers. ▪ Présences des jeunes sur la structure.
Maintenir l'Enfant au cœur du projet (besoin, rythme, envie …).	▪ Permettre aux jeunes d'être acteurs de loisirs. ▪ Offrir aux jeunes les moyens de s'investir dans des projets. ▪ Favoriser des moments d'échange et de partage.	▪ Préparation des vacances en amont afin d'avoir les attentes des jeunes. ▪ Une soirée par semaine. ▪ Bilan avec les jeunes à chaque fin de journée ou après une activité ou sortie. ▪ Recenser les envies et besoins de chacun	▪ L'équipe pédagogique fait après chaque sortie, chaque soirée un point avec les jeunes pour déterminer les éventuels changements à faire. ▪ Mise en place et dépouillement d'une boîte à idées. ▪ Concertation de l'équipe au quotidien pour réajustement des animations en fonction de l'état de fatigue des jeunes.	▪ Quantité et qualité des échanges avec les jeunes. ▪ Présences d'idées et quantités des idées dans la boîte. ▪ Implication des jeunes dans les activités, les sorties et lors des temps d'échanges et de partages. ▪ Réalisation des projets.
Développer le respect entre les jeunes.	▪ Apprendre à mieux vivre ensemble. ▪ Recréer des liens entre les générations. ▪ Transmettre des valeurs collectives et valoriser les attitudes positives.	▪ Mise en place d'un chantier loisirs avec un club de sport aux valeurs respectueuses et à l'esprit d'équipe. ▪ Elaboration des règles de vie. ▪ Implication de l'équipe pédagogique pour inculquer des valeurs positives.	▪ Actualisation du règlement intérieur: il est nécessaire de donner des repères fixes pour développer le respect des uns et des autres. ▪ Les adultes encadrants se positionneront en tant que modèles et feront preuve d'exemplarité.	▪ Nature des échanges (conflictuels, familiers, indifférents,…). ▪ Vie de la structure et respect des règles de vie. ▪ Implication de chacun sur les parties chantier et sur les parties loisirs.
Préparer les jeunes à leur vie d'adulte.	▪ Responsabiliser les jeunes dans la gestion de la vie quotidienne. ▪ Initier les jeunes au monde du travail. ▪ Les confronter aux contraintes de la société.	▪ Gestion de projet. ▪ Gestion de leur « portefeuille vacances ». ▪ Prises des décisions des jeunes par voie démocratique.	▪ Les jeunes participent à tous les moments collectifs (préparation du goûter, débarrassage des tables, etc. …) ▪ Mise en place des chantiers-loisirs et chantier Capital-Vacances.	▪ Participation des jeunes dans la vie quotidienne. ▪ Participation des jeunes sur les chantiers et respect des règles. ▪ Prise d'initiatives concernant les goûters.

ÉVALUATION ET FORMATION

Nous ne sommes pas en milieu scolaire, l'évaluation n'est pas faite pour vous noter mais elle est là pour permettre d'évoluer dans notre parcours et pour aider à évaluer et à comprendre nos erreurs. C'est une évaluation formative qu'il faut comprendre comme un outil de dialogue, d'écoute et de motivation.

ÉVALUATION AVEC LES ADULTES :

Elle se fera par le biais de réunions qui serviront à recadrer si besoin. Ces réunions peuvent être formelles ou informelles. Elles doivent être constructives, comme les remarques qui pourraient y être faites, et ce afin de permettre à chacun d'évoluer de manière positive. La préparation des vacances sera primordiale ainsi que la réunion de bilan de session. En tout état de cause, ces réunions ne devront pas ressembler à des meetings sans fin, car pour une sécurité entière, il faut être soi-même en condition de le faire.

Une grille d'évaluation est mise en place pour les animateurs stagiaires et servira de base à la validation ou non du stage. Cette grille pourra aussi servir d'outil pour l'évaluation des animateurs titulaires. En effet, tous les animateurs seront évalués au cours de l'été, vacataires et permanents (Voir en fin de dossier)

ÉVALUATION AVEC LES JEUNES :

L'évaluation des jeunes permet aussi de savoir si nos objectifs pédagogiques ont été atteints et si les actions mises en place ont été concluantes.

Il est difficile de savoir si les objectifs sont atteints. Mais nous pouvons dégager quelques repères en terme de capacité, le jeune sera capable de :

- Choisir ses activités en fonction de ses goûts
- S'exprimer et s'épanouir au sein du collectif
- Se respecter et respecter les autres
- Respecter le matériel et les locaux
- S'impliquer dans l'organisation du groupe
- S'ouvrir à l'extérieur

L'écoute et l'observation sont de bons indicateurs (comportement des jeunes par exemple)

GRILLE D'ÉVALUATION

Nom : Prénom : **Titulaire – Stagiaire – Non diplômé**

Intitulés	++	+	-	--	Observations
La santé et la sécurité					
Sait garantir la sécurité morale et affective des jeunes					
Sait garantir la sécurité physique du public					
Connaît l'essentiel de la législation Jeunesse et sports en matière d'accueil des mineurs.					
Sait être à l'écoute des jeunes					
A une connaissance du public					
Au sein de l'équipe					
Sait écouter ses collègues					
Participe activement à la préparation et/ou aux réunions					
A une capacité d'analyse					
Est force de proposition					
Sait se documenter					
Sait gérer son propre rythme					
Sait « passer le relais » quand le besoin s'en fait sentir					
Fait part de ses problèmes d'ordre pédagogique					
Le fonctionnement					
L'organisation de l'accueil ?					
Les moyens matériels suffisants ?					
Préparation des activités ?					
Préparation et la gestion des sorties ?					
Intervenants extérieurs ?					
Gestion des repas ?					

Intitulés	++	+	-	--	Observations
L'activité					
Sait adapter l'activité à l'âge des jeunes					
Sait adapter l'activité aux conditions climatiques					
Sait adapter l'activité à la fatigue des jeunes					
Anticipe et prépare ses activités					
S'implique dans l'activité					
Sait créer un « imaginaire»					
Sait gérer un temps de repas					
Sait gérer un temps d'activité					
Sait gérer un temps de séjour					
Sait gérer un temps d'accueil informel					
Les relations / Le partenariat					
Sait prendre en compte les demandes des parents					
Travaille avec les animateurs titulaires					
Travaille avec les intervenants extérieurs					
Travaille avec l'équipe de service					
Le projet					
Connaît la notion de projet					
Travaille avec une méthodologie de projet					
Partage les valeurs du projet					
AUTO-EVALUATION					
EVALUATION GLOBALE					

GRILLE D'ÉVALUATION

Nom : Prénom : **Titulaire – Stagiaire – Non diplômé**

Intitulés	++	+	-	--	Observations
La santé et la sécurité					
Sait garantir la sécurité morale et affective des jeunes					
Sait garantir la sécurité physique du public					
Connaît l'essentiel de la législation Jeunesse et sports en matière d'accueil des mineurs.					
Sait être à l'écoute des jeunes					
A une connaissance du public					
Au sein de l'équipe					
Sait écouter ses collègues					
Participe activement à la préparation et/ou aux réunions					
A une capacité d'analyse					
Est force de proposition					
Sait se documenter					
Sait gérer son propre rythme					
Sait « passer le relais » quand le besoin s'en fait sentir					
Fait part de ses problèmes d'ordre pédagogique					
Le fonctionnement					
L'organisation de l'accueil ?					
Les moyens matériels suffisants ?					
Préparation des activités ?					
Préparation et la gestion des sorties ?					
Intervenants extérieurs ?					
Gestion des repas ?					

Intitulés	++	+	-	--	Observations
L'activité					
Sait adapter l'activité à l'âge des jeunes					
Sait adapter l'activité aux conditions climatiques					
Sait adapter l'activité à la fatigue des jeunes					
Anticipe et prépare ses activités					
S'implique dans l'activité					
Sait créer un « imaginaire»					
Sait gérer un temps de repas					
Sait gérer un temps d'activité					
Sait gérer un temps de séjour					
Sait gérer un temps d'accueil informel					
Les relations / Le partenariat					
Sait prendre en compte les demandes des parents					
Travaille avec les animateurs titulaires					
Travaille avec les intervenants extérieurs					
Travaille avec l'équipe de service					
Le projet					
Connaît la notion de projet					
Travaille avec une méthodologie de projet					
Partage les valeurs du projet					
AUTO-EVALUATION					
EVALUATION GLOBALE					

ORGANISATION

Les modalités administratives du CAP JEUNES figurent dans le règlement Intérieur qui est remis à tous les parents et aux membres de l'équipe d'animation. Ce règlement est aussi affiché dans la salle d'accueil. Nous sommes tenus de nous y conformer.

Les jeunes et les adultes seront partis prenantes dans l'organisation du centre.
Les activités comme celles à la piscine, à la patinoire, les différentes sorties … seront de préférence placées l'après-midi afin que les jeunes puissent mettre en place leur projet le matin et la sortie l'après-midi.

L'animateur doit prévoir et préparer ses activités à l'avance : d'une part pour être sûr que cela fonctionne et d'autre part pour avoir le matériel nécessaire. De plus, il faudra prévoir une activité de secours en cas de mauvais temps (si activité extérieure) ou de contre temps de dernière minute !
Il nous faudra respecter nos locaux et donc penser à nettoyer après nos activités ! Le rangement fait partie intégrante de l'activité.

Les repas sont livrés préparés en liaison. Les jeunes participeront avec l'équipe pédagogique à la mise en place du service ainsi que son nettoyage.

LE RESPECT DE LA SECURITE SERA PRIMORDIAL,

NOTAMMENT POUR LES DEPLACEMENTS À L'EXTERIEUR !

ANNEXE

TAUX D'ENCADREMENT LORS D'UNE BAIGNADE

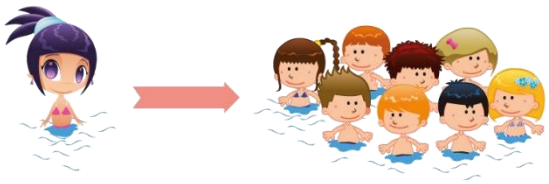

Pour les 6 ans et +, un animateur pour 8 mineurs (le nombre de mineurs présents dans l'eau ne peut excéder **40** pour les baignades se déroulant en dehors des piscines ou baignades aménagées). **Les animateurs n'ont plus l'obligation d'être présents dans l'eau.**

BAIGNADE EN ZONE SURVEILLEE

Lorsque la baignade se déroule dans une piscine surveillée ou dans une zone aménagée et surveillée (plan d'eau, bord de mer); le directeur de l'accueil désigne parmi les membres de l'équipe pédagogique sur place, **le responsable du groupe**.

À ce titre, il devra :

- **Signaler la présence du groupe** au responsable de la sécurité de la piscine ou de la baignade (poste de secours).
- **Se conformer aux prescriptions** de ce responsable et aux consignes et signaux de sécurité.
- **Prévenir le responsable de la sécurité** ou de l'organisation des sauvetages et des secours **en cas d'accident.**
- **S'assurer de la présence effective des animateurs dans l'eau lorsque c'est obligatoire** (mineurs de -6 ans).

L'existence d'un service de surveillance ou de sécurité ne décharge pas l'encadrement et la direction du centre de leur responsabilité propre.

**À noter : ** Lorsque la baignade se déroule dans une piscine surveillée, pour des groupes constitués d'au maximum 8 mineurs âgés de 12 ans et plus et sous réserve d'un accord préalable entre l'encadrant (le maître-nageur par exemple) et le directeur de l'accueil, la baignade peut être organisée hors de la présence sur place d'un animateur membre de l'équipe pédagogique permanente.

BAIGNADE EN ZONE NON SURVEILLEE

En dehors des piscines et baignades aménagées et surveillées, l'organisation des baignades est placée **sous l'autorité du directeur** de l'accueil qui désigne un membre de l'équipe pédagogique permanente de l'accueil comme encadrant chargé de son organisation et de sa surveillance.

Le surveillant de baignade doit impérativement **être majeur** et **titulaire de la qualification BAFA « surveillance de baignade »** ou du **Brevet de Surveillant de Baignade (BSB)** ou d'un titre ou diplôme équivalent.

Il doit systématiquement reconnaître préalablement le lieu de bain et en matérialiser la zone :

- Par des bouées reliées par un filin pour les baignades accueillant des **mineurs de moins de 12 ans.**
- Par des balises pour des baignades réservées à des **mineurs de 12 ans et plus.**

À noter : Peut encadrer une baignade de mineurs **de plus de 14 ans** toute personne **majeure, membre de l'équipe pédagogique** permanente de l'accueil; aucune qualification n'est exigée. Au même titre qu'un surveillant de baignade qualifié, l'animateur désigné est tenu de faire respecter le taux d'encadrement de **un animateur pour 8 mineurs**, de **baliser la zone de baignade** et de **pratiquer une surveillance continue et rigoureuse** de la zone de baignade pendant toute la durée de la baignade.